

Sur proposition de la section Mer-Littoral  
Rapporteur : David RIOU

## La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux

Avec une flotte composée d'un millier d'unités et de 3 800 marins-pêcheurs débarquant chaque année en criée autour de 70 000 tonnes de produits de la mer, pour un chiffre d'affaires de 265 M€<sup>1</sup>, la Bretagne est le premier pôle halieutique français. La pêche embarquée contribue ainsi au développement et à la culture des territoires de Bretagne, ainsi qu'à la diversité de l'économie maritime régionale à laquelle le CESER est attaché.

La baisse régulière des emplois et des navires armés à la pêche dans toutes les régions françaises ces dernières décennies témoigne cependant des incertitudes qui pèsent sur ce paysage halieutique, dont certaines alertaient déjà le CESER il y a 30 ans (baisse des cours, variabilité des prix du carburant...). Les difficultés conjoncturelles, qui se sont succédé ces dernières années (Brexit, crises sanitaires et géopolitiques...), s'ajoutent à des évolutions tendanciennes (contexte inflationniste, évolution des pratiques alimentaires, tensions sur les métiers...). Elles ne peuvent pas non plus être décorrélées de l'état de la ressource et des enjeux du changement global (changement climatique, érosion de la biodiversité, pollutions, dégradation des habitats...)<sup>2</sup>, qui sont des éléments déterminants des transitions auxquelles la filière est aujourd'hui confrontée.

L'avenir du secteur fait aussi l'objet de nombreuses controverses, dont la presse se fait d'ailleurs régulièrement l'écho : où aller alors que l'accès aux zones de pêche semble se restreindre sous l'effet du Brexit, du développement des parcs éoliens et de l'identification des zones de protection forte ? Pour pêcher quelles espèces, en quelles quantités et avec quelles pressions sur les écosystèmes ? Avec quels marins, quels bateaux et quels engins de pêche ? Pour quels revenus et avec quelles aides publiques ? C'est, plus largement, le modèle atypique de la pêche embarquée en Bretagne, caractérisé par la diversité de ses pêcheries et de ses métiers, qui est questionné, ainsi que toutes les conséquences de son évolution sur la filière amont et aval des produits de la mer.

Convaincu de l'avenir de cette filière, le CESER souhaite initier un débat nécessaire sur la pêche embarquée et ses enjeux en Bretagne. Il le fait d'abord en rappelant la nécessité de comprendre et d'accepter la complexité du sujet, puis au travers d'une exploration des controverses à dépasser, avant de poser quelques jalons pour un débat plus élargi.

### 1. Les éléments de complexité du débat

Compte tenu des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la pêche embarquée en Bretagne, nous avons la responsabilité collective d'appréhender l'avenir de ce secteur avec discernement et objectivité. Or, la gestion des pêches est un sujet complexe, pour quatre raisons au moins.

**La première est la complexité écologique inhérente à l'exploitation de ressources vivantes dans des milieux naturels ouverts, ayant leurs dynamiques propres et soumis à de nombreuses pressions.** Cette réalité écologique a justifié la mise en œuvre progressive, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, d'une régulation visant à éviter la surexploitation

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont issus de [la synthèse socio-économique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest](#), publiée chaque année par la DIRM NAMO. Il existe toutefois de nombreux indicateurs qu'il faut manipuler avec précaution tant les sources de données sont variées dans ce secteur.

<sup>2</sup> Le changement global se définit comme l'ensemble des six composantes suivantes : dynamique démographique humaine ; changement climatique ; destruction/fragmentation/détérioration des habitats ; utilisation généralisée des intrants chimiques ; invasion des écosystèmes par des espèces et des gènes étrangers ; érosion de la biodiversité.

(surpêche). Si les évaluations témoignent d'une amélioration globale des stocks ces vingt dernières années dans la zone Atlantique Nord Est, l'état de certaines ressources reste préoccupant. Dans le même temps, la science a sensiblement progressé dans le sens d'une meilleure compréhension des interactions au sein des écosystèmes. Nombreux sont ceux qui s'accordent aujourd'hui sur le fait que le bon état des stocks est un indicateur insuffisant, car c'est l'état de l'écosystème et des populations d'espèces qui le composent qui doit être évalué. Cette perspective est primordiale dans le contexte du changement global.

**La deuxième source de complexité vient de la grande diversité des pratiques de pêche.** La flotte régionale est majoritairement composée de navires de moins de 12 m ayant une activité côtière, mais comprend aussi des unités hauturières dont les zones de navigation sont plus éloignées. Sa polyvalence s'observe également avec la diversité des métiers et engins pratiqués, qu'il s'agisse d'arts dormants (filets, casiers, lignes...) ou d'arts traînants (chaluts, dragues...). Au total, la région compte une quinzaine de flottilles<sup>3</sup>, dont les modèles économiques, les enjeux sociaux et les impacts environnementaux sont très contrastés et exigent une analyse fine.

**La troisième complexité est inhérente à la filière des produits de la mer en Bretagne.** Prenant sa source en mer, la chaîne de valeur se prolonge largement à terre, mobilisant de nombreux intermédiaires dans le débarquement, la première mise en vente (aux enchères sous l'une des 13 criées de Bretagne ou via d'autres canaux), le transport, la logistique, la distribution, la transformation et la commercialisation des produits. Cette filière est aussi très largement alimentée par l'importation de produits pêchés, élevés ou transformés ailleurs dans le monde, dont on maîtrise moins les impacts économiques, sociaux et environnementaux. Les relations et interdépendances entre l'amont et l'aval de la filière, entre la production locale et l'importation, sont ainsi étroites et contribuent à cette complexité, particulièrement en Bretagne du fait de la structure de son système alimentaire et industriel.

**La quatrième source de complexité est liée au cadre réglementaire de la pêche, du niveau local au niveau global.** Prenant appui sur un corpus international dédié à l'exploitation des ressources halieutiques, la Politique commune de la pêche (PCP) est l'une des plus intégrées au niveau européen. En France, sa mise en œuvre repose sur les services de l'Etat et les collectivités territoriales (en particulier les Régions, qui déclinent le fonds européen dédié sur leur territoire). Deux types de structures professionnelles sont également, et plus singulièrement, impliqués dans l'encadrement des activités : le comité national et les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, qui sont dotés de prérogatives de puissance publique (attribution de licences, mise en place de mesures techniques...), et les organisations de producteurs, chargées par l'Union européenne de la gestion des droits de pêche pour les espèces sous quotas et l'organisation du marché des produits de la mer. La filière est aussi marquée, comme beaucoup d'autres, par une implication croissante de la société civile, des associations et des groupes d'intérêts, qui multiplie les points de vue et modifie les rapports de force.

Cette complexité exige de sortir des schémas simplistes et de faire preuve de discernement et d'intelligence collective dans la manière d'appréhender ces sujets. Souvent envisagée comme un ensemble, la « pêche » regroupe en réalité une grande diversité d'activités, de métiers et d'acteurs. Il n'existe pas une manière de pêcher, tout comme il n'existe pas un métier de marin-pêcheur ou un modèle d'entreprise. Il n'existe pas non plus une manière unique d'envisager l'avenir de ces activités, tant celui-ci repose sur un ensemble d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux, enchevêtrés les uns avec les autres.

## 2. Un cap à tracer collectivement : la pêche durable

Le cœur du débat, et peut-être l'essence même de toutes les controverses, c'est la manière dont est définie collectivement la « pêche durable », et surtout comment elle est mise en œuvre. Jusqu'à la fin des années 2010, la

---

<sup>3</sup> Une flottille est définie par l'Ifremer comme un groupe de navires adoptant des pratiques similaires.

notion est peu présente dans le débat, et la gestion des ressources halieutiques est envisagée exclusivement à la lumière de ce que les stocks peuvent produire. C'est à l'aune de la prise de conscience de l'importance des enjeux écologiques et climatiques des océans que la société a légitimement commencé à se questionner sur ce que doit être une pêche durable et responsable. La notion, relativement récente à l'échelle d'une activité millénaire telle que l'exploitation des ressources halieutiques, est progressivement devenue un objectif incontournable pour le secteur de la pêche en lui-même, et pour la gestion des ressources. Mais tout est question de vocabulaire : si elle apparaît comme une cible essentielle, en apparence consensuelle, la notion fait l'objet de différentes acceptions.

D'abord, **la pêche durable ne fait pas l'objet d'un niveau d'ambition uniforme au niveau mondial**, ce qui explique une certaine inertie sur ces questions. Les risques de concurrence pèsent fortement dans les argumentaires. Dans un marché mondialisé tel que celui des produits de la mer, la moindre différence d'ambition peut être vue par certains comme une distorsion entre produits venant de pays aux pratiques considérées vertueuses et ceux venant de pays moins regardants sur les conditions environnementales et sociales dans lesquelles sont exploitées les ressources marines. Pour d'autres, au contraire, une ambition forte en matière de pêche durable est source de meilleurs rendements économiques.

Ensuite, **la pêche durable est souvent approchée de manière simpliste**, en occultant la complexité des interactions entre milieux, ressources et exploitation. Compte tenu de la diversité des pratiques et engins, des zones d'exercice ou des espèces ciblées, la durabilité des activités de pêche revêt nécessairement un caractère multidimensionnel et doit s'envisager à différentes échelles, et notamment flottille par flottille.

Enfin, **la pêche durable ne fait pas l'objet d'un référentiel de suivi et d'évaluation partagé**. De nombreuses mesures en faveur de la durabilité ont déjà été engagées, et continuent de l'être, sans que l'on dispose de moyens pour les connaître et les évaluer. Quelques labels promeuvent la pêche durable mais l'absence de référentiel partagé nuit à leur efficacité (mise en concurrence, suspicion de greenwashing, difficultés d'appropriation par les professionnels et le grand public).

Pour ces raisons, le CESER considère que les débats sur la pêche durable arrivent à un moment de bascule. Dans un monde en plein bouleversement, il lui apparaît urgent de se réinterroger collectivement sur cette notion, en tant que construction sociale qui revêt un caractère scientifique et politique. Compte tenu de la complexité des enjeux, une approche systémique apparaît comme l'unique moyen de concilier durabilité économique, sociale et environnementale des activités de pêche. La responsabilité de définir ce que recouvre et implique la pêche durable ne peut reposer sur une seule partie prenante, mais sur la société dans son ensemble.

Penser cet avenir en Bretagne exige de dépasser différents clivages et de construire une compréhension partagée de la pêche durable et de sa mise en œuvre. Une fois ce cap tracé, les leviers pourront être identifiés aux différentes échelles, notamment régionales, et les modalités d'accompagnement définies. Pour le CESER, une telle approche doit nécessairement reposer sur un débat ouvert, éclairé et apaisé sur ce que doit être la pêche durable en Bretagne. Cela permettra de dépasser collectivement les controverses et d'engager des transitions nécessaires, mais complexes.

### 3. Des controverses à dépasser collectivement pour engager les transitions

Par controverses, le CESER entend des points de débat récurrents entre experts, acteurs politiques, professionnels, médias et société civile. Susceptibles de cristalliser les positions et de nuire à la capacité de débattre sereinement, ces controverses nous invitent aussi à nous interroger collectivement. Elles éclairent des arbitrages difficiles à faire et leur résolution apparaît comme un passage obligé pour engager les transitions.

Au-delà de la première controverse, essentielle et centrale, sur la pêche durable, le CESER identifie, de manière non exhaustive, six enjeux à traiter prioritairement en Bretagne.

### 3.1. L'adaptation de la pêche embarquée au changement climatique

Depuis des années, les alertes des groupes d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) et sur la biodiversité (IPBES) se multiplient en ce qui concerne le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et leurs conséquences. Source d'inquiétudes pour les professionnels et la société civile dans son ensemble, cette réalité bouleverse les pratiques de pêche et réinterroge jusqu'aux fondements de la gestion des ressources halieutiques.

Pilier historique de cette réglementation, le Rendement maximal durable (RMD) constitue le référentiel européen de la gestion des stocks depuis la réforme de la PCP de 2013. Sous l'effet de sa mise en œuvre, la surexploitation de la ressource a globalement reculé, en tout cas dans la zone Atlantique Nord-Est. Dans le contexte d'une instabilité de plus en plus forte des milieux naturels, ce référentiel présente toutefois des limites car il ne permet pas de tenir suffisamment compte des interactions au sein des écosystèmes et des effets cumulés des différentes pressions qu'ils subissent.

Recommandée depuis de nombreuses années par les scientifiques, une approche écosystémique de la gestion des ressources halieutiques (tenant compte des paramètres plus globaux de l'environnement et des impacts de l'exploitation sur l'écosystème dans son ensemble) s'avère plus que jamais essentielle car la pêche s'exercera demain dans un contexte de changements majeurs. Sa mise en œuvre suscite toutefois des controverses parce qu'elle suppose des adaptations des espèces ciblées et de leur quantité, des zones de pêche ou des engins autorisés.

### 3.2. L'impact des engins et techniques de pêche sur les écosystèmes

Comme toute activité humaine, la pêche est source de pressions sur les écosystèmes qu'il faut globalement réduire. Ce mouvement fait consensus et a été engagé ces dernières années (mise en œuvre du RMD, obligation de débarquement des captures accessoires, adoption de mesures spatiotemporelles, amélioration de la sélectivité...), par deux approches complémentaires : l'une fondée sur le principe de précaution, la seconde misant sur l'adaptation progressive des techniques. Leur mise en œuvre doit toutefois tenir compte de controverses sur les modalités d'évolution des pratiques, et de facteurs culturels.

Variant selon les pêcheries et la sensibilité des écosystèmes, l'altération physique des habitats par les engins fait l'objet d'une attention particulière, amplifiée par l'amélioration des connaissances sur les interactions pêche-habitat. La prise de conscience des risques pesant sur les écosystèmes génère de multiples attentes et réinterroge certaines pratiques, particulièrement en Bretagne du fait de l'importance des flottilles et des emplois qui en dépendent.

**Les interactions drague-habitats.** Constituée d'un panier fixé sur une armature rigide munie d'une lame ou de dents qui raclent le sédiment, la drague a des impacts notables sur les fonds et les habitats marins. Son utilisation, principalement pour la pêche de coquilles Saint-Jacques ou d'autres bivalves en Bretagne, est progressivement encadrée par diverses mesures spatiotemporelles ou techniques, dans le cadre d'un travail entre professionnels et scientifiques.

**Les interactions chalut de fond-habitats.** Consistant en l'utilisation d'un filet tracté sur le fond, le chalut de fond a des impacts avérés sur les espèces et fonds marins et une empreinte carbone importante. Cette pratique cristallise de nombreux débats, au point qu'une « déchalutisation », totale ou partielle, paraît pour certains inéluctable. Les questions sous-tendues sont néanmoins nombreuses, particulièrement en Bretagne où d'autres soulignent l'importance des chalutiers de fond dans les débarquements et la diversité des apports.

**Les interactions pêche-habitat dans les aires marines protégées (AMP).** Les AMP sont des outils dont les bénéfices sont avérés, du point de vue écologique notamment, mais leur mise en œuvre en France fait l'objet de controverses

liées au niveau de protection des écosystèmes réellement garanti dans ces zones : la plupart autorise en effet les activités humaines (dont la pêche), contrairement aux préconisations internationales. L'identification en zones de protection forte d'environ 3 % des eaux de la façade doit garantir un niveau de protection renforcé des écosystèmes marins, correspondant aux recommandations scientifiques. Ce processus suscite toutefois l'inquiétude des usagers de la mer, tant il est source de divergences d'appréciation.

### 3.3. L'accès aux zones de pêche dans des espaces maritimes soumis à des enjeux croissants

La question spatiale revêt une importance particulière pour les marins-pêcheurs, qui estiment que leurs zones de pêche se réduisent, prises en étau entre plusieurs tendances. L'accès privilégié qu'ils avaient aux espaces maritimes en tant qu'exploitants historiques est en effet concurrencé par le développement de nouvelles activités en mer. Le Brexit a également rebattu les règles du jeu et aggravé les craintes de la profession concernant l'accès aux zones de pêche. Les pressions sur les écosystèmes se sont aussi accrues et l'intérêt de la société pour la mer s'est amplifié, entraînant de profondes mutations dans la manière d'appréhender les espaces maritimes et les ressources qu'ils abritent. Ceux-ci comptent désormais comme des biens communs dont il nous appartient de penser collectivement et durablement la gestion.

Au large de la Bretagne, les principales zones d'importance pour la pêche recoupent des espaces identifiés par l'Etat pour le développement des énergies marines renouvelables. Or, l'implantation d'un parc éolien requiert des évolutions de pratiques, pouvant aller jusqu'à une interdiction de la pêche, qu'il faut pouvoir documenter, anticiper ou compenser. Les controverses se nourrissent des difficultés à définir les modalités de planification et de partage de l'espace maritime et les possibilités de cohabitation des activités.

### 3.4. La place des produits de la mer dans le système alimentaire

La pêche embarquée bretonne contribue à l'approvisionnement en produits de la mer au niveau national à hauteur de la moitié des débarquements environ. Néanmoins, il faut relativiser sa part dans la souveraineté alimentaire nationale, argument régulièrement avancé pour défendre la filière, et qui interpelle à plusieurs titres.

En effet, si le Français est un consommateur important de produits aquatiques<sup>4</sup>, la contribution des débarquements français à cette consommation est plus que relative, puisque les volumes consommés sont largement supérieurs aux volumes débarqués, et que les consommateurs privilégient des produits issus de la pêche ou de l'élevage qui sont peu produits nationalement (saumon, crevettes, cabillaud...). Ce sont donc principalement les importations qui garantissent ces approvisionnements et permettent de répondre à la demande. Il faut également souligner que la consommation de produits de la mer est soumise à certaines injonctions contradictoires (notamment du point de vue sanitaire) et marquée par de fortes disparités sociales.

Plutôt consensuelle, la recherche d'un meilleur équilibre entre pêche locale et importation ouvre des questionnements dont la résolution s'avère structurante pour l'avenir de la filière halieutique, et même plus largement du système alimentaire et industriel régional : quelle place pour les produits de la pêche dans nos assiettes ? Avec quelles conséquences sur la ressource et les écosystèmes ?

---

<sup>4</sup> On parle ici de « produits aquatiques » car les indicateurs relatifs à la consommation des produits de la pêche embarquée sont rares et éparés. Souvent, ces produits sont englobés dans des paquets de données plus larges, incluant l'ensemble des produits de la mer, voire l'ensemble des produits aquatiques (incluant donc aussi les produits de l'élevage).

### 3.5. La transition énergétique de la pêche embarquée

Face aux enjeux de neutralité carbone, l'urgence de la transition énergétique de la pêche fait consensus mais les solutions proposées reposent sur quelques idées à déconstruire. D'abord, la contribution globale de la pêche aux émissions de gaz à effet de serre reste relative par rapport à d'autres secteurs. Cette transition apparaît donc avant tout comme une urgence économique pour de nombreux armements tributaires des prix du carburant, dont l'équilibre financier est affecté. Ensuite, si elle a été propulsée au premier rang des priorités politiques, elle n'est qu'une facette de la transition des pêches vers la durabilité.

Dans son étude sur les industries navales (2023), le CESER a tracé les grandes lignes de cette transition qui ne se fera pas du jour au lendemain. La complexité des changements à opérer exige un certain réalisme et l'articulation de deux horizons : l'un de court terme, axé sur la sobriété et reposant sur la réduction de la consommation par l'innovation et la formation ; l'autre de moyen terme, axé sur la décarbonation des navires par la substitution de la propulsion actuelle (d'origine fossile et carbonée) et le renouvellement de la flotte.

Les réflexions sur la décarbonation s'accroissent mais les incertitudes restent nombreuses et les enjeux d'innovation restent importants, tant la diversité de la flotte et des pratiques requiert des solutions multiples. Il faudra ensuite avoir la capacité d'expérimenter et de déployer massivement ces innovations, ce qui implique la levée de nombreux verrous réglementaires, économiques, culturels dont certains dépassent largement l'échelle de la Bretagne : la politique européenne évoluera-t-elle pour permettre le financement par des aides publiques de nouveaux navires, plus propres et plus sécuritaires ? A qui revient-il de financer le coût d'entrée important qu'aura, comme toute transition, la décarbonation, et comment ? Les acteurs publics ont-ils un rôle à jouer en la matière et si oui, à quelles conditions ?

### 3.6. Le financement et l'accompagnement des transitions

C'est une certitude, le chemin vers la pêche durable suppose des innovations et des changements structurels, qu'il faut pouvoir organiser et accompagner. Or, l'adéquation du modèle de pêche aux enjeux de transitions pose clairement question, dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales, culturelles et juridiques : comment assurer la rentabilité et investir dans des navires durables, dans un contexte marqué par des incertitudes sur la ressource, le prix de l'énergie et l'instabilité d'un marché mondialisé ? Ces transitions viennent heurter un modèle peu favorable aux investissements matériels, et qui plus est marqué par une difficulté chronique à attirer et fidéliser de nouveaux marins-pêcheurs.

De plus en plus difficile à résoudre, l'équation génère une forte attente des professionnels vis-à-vis des acteurs publics. Ceux-ci interviennent déjà largement en soutien de la filière, par des modes d'intervention variés (accompagnement par les fonds européens, accès à un carburant détaxé, aides ponctuelles et compensation des crises, investissements dans les criées, abondement de fonds d'investissement...). Ces aides sont souvent complexes et peu lisibles.

Dans un contexte de transitions majeures, marqué par une intervention publique de plus en plus contrainte, le rôle que peuvent avoir les aides publiques dans l'accompagnement de la filière est discuté : il semble y avoir un consensus sur la nécessité d'accompagner les acteurs dans leur chemin vers la pêche durable mais la nature, le niveau et la conditionnalité des aides, en résumé leurs conditions d'attribution, et l'absence totale d'évaluation, sont sources de controverses.

## Non-conclusion : vers un débat élargi

Le CESER laisse toutes ces questions volontairement ouvertes, parce qu'il ne lui revient pas, à lui seul, de tracer le chemin vers une pêche embarquée durable en Bretagne. Bien entendu, l'avenir de la pêche embarquée est déjà pris à bras le corps par de nombreux acteurs et fait l'objet de politiques et dispositifs dédiés, mais le CESER est convaincu qu'il est possible d'aller vers un dialogue plus constructif et plus collectif sur ces sujets.

Avancer dans cette voie exige de comprendre précisément et objectivement les enjeux, de penser la conciliation entre impératifs économiques, sociaux et écologiques et, plus généralement, de se mettre en capacité de construire collectivement les conditions de résilience et d'adaptation de la pêche embarquée dans un monde d'incertitudes climatiques, écologiques, géopolitiques, économiques et sociales.

Cette étude se présente comme un premier jalon pour mener à bien cette réflexion, par un éclairage de ce qui fait consensus et des controverses qu'il reste à dépasser. Il faut désormais en débattre collectivement et poser les bases de cet avenir partagé avec l'ensemble de celles et ceux qui souhaitent y contribuer. Pour cela, et à l'image de l'esprit qui a prévalu en son sein tout au long de cette étude, le CESER insiste sur les quelques principes qui doivent guider le débat :

- Un principe de discernement et de rigueur, nécessaire à l'appréhension de sujets complexes ;
- Un principe de maintien, de développement et de partage des connaissances, nécessaire à un débat éclairé ;
- Un principe d'ouverture et d'échange des idées, nécessaire à un débat apaisé ;
- Un principe de cohérence des politiques publiques maritimes ;
- Un principe d'investissement coordonné, dans et pour toutes les transitions à conduire.

## Vote sur la synthèse du CESER de Bretagne

### « La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux »

Ont voté pour la synthèse : 102

Loïc GUINES (CRAB), Sophie JÉZÉQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Jean-François DELEUME (Par accord IBB-FRCIVAM), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Yvan-Pierre MELL (CRMA), Isabelle SUDRE (CRMA), Thierry CHAMBON (U2P), Christiane STORCK (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Jean-François ESNÉE (CCIR), Jeanne-Noëlle LAMOUR (CCIR), Cathy VALLÉE (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Patrick CARÉ (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Hervé KERMORGANT (CPME), Yannick SAUVÉE (CJDE), Philippe LAMÉ (Comité régional de la fédération bancaire française), Frédéric ÉTÈVE (SNCF), Arnaud PESSON (UDES), Michel-Pier JÉZÉQUEL (URSCOP), Ronan LE GUEN (Insertion), Philippe MONBET (Pôle Mer Bretagne Atlantique), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4Mobility), Fabrice AUTRIQUE (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Carine KERDILES (CFDT), Maryse LARPENT (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), Danièle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël LE DANTEC (CFDT), Frédéric LE GOUIL (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Elisabeth MAIGNAN (CFDT), Philippe PICHON (CFDT), David RIOU (CFDT), Maryse THÉRÉNÉ (CFDT), Vincent VILARD (CFDT), Christine ZIMMERMANN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CRÉACH (CGT), Christelle DUMONT-GUHUR (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), France JÉHAN (CGT), Ronan LE NÉZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Isabelle DEGRAVE (CGT), Céline BONY (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Cyrille LECHEVESTRIER (CFTC), Valérie LEMARCHAND (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), Gérard HURÉ (SOLIDAIRES), Marie-Andrée CLOVIS-JEROME (UNSA), Laurent HERVÉ (UNSA), Ronan OILLIC (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Justine KERSALÉ (Planning familial), Laurent FONTENELLE (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Clémence GAGNEUX (Fédé B-FAGE-UNEF), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Pascale QUINTON (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Benoît LE GALLIOT (ATD Quart-Monde), Manuel DE LIMA (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Mutualité française), Frédérique SCHNEIDER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Madeleine LOUARN (SYNDEAC), Sophie LANGOUËT-PRIGENT (Université), Pascal OLIVARD (Université), Valérie MAZAURIC (IFREMER), Jean-Pierre VAUZANGES (Action Logement), Michel MORVANT (SOLIHA Bretagne), Véronique CHARLOT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Patrice VALTON (EPL), Jacques DAVID (UMIH), Guy LEGRAND (Eau et rivières de Bretagne), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Alexis JARAUD (Bretagne vivante), Aude POCHON (REEB), Arnaud BONNET (Personnalité qualifiée), Laurent CHAUVAUD (Personnalité qualifiée), Jean-François DAVIAU (Personnalité qualifiée), Sylvie HENNION-MOREAU (Personnalité qualifiée), Stéphanie LANOË-ROUBAUT (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adoptée à l'unanimité**





La CFDT tient à remercier la section Mer Littoral, sa cheffe de pôle Marion Ollivier, ainsi que son président David Riou, pour leur contribution à la réalisation de cette étude.

Ce rapport, fruit d'une auto-saisine, constitue un document novateur abordant les controverses et les enjeux liés à la pêche embarquée. Pour la CFDT, ce sujet est fondamental, car il engage non seulement l'avenir de notre région, mais plus largement celui de notre planète avec la transition vers une pêche durable.

Concernant les controverses, la compréhension des arguments des uns et des autres est un préalable à une concertation constructive, permettant de sortir des situations de blocages parfois constatées : c'est une méthode de construction objective d'un « accord sur les points de désaccord », qu'il est proposé d'établir, en amont des concertations et décisions à prendre. L'analyse de controverses ainsi abordée n'est pas une fin en soi : elle ne vise qu'à constituer une étape préalable au processus de prise de décision.

Cette étude marque un point de départ, une première étape dans la construction d'un débat élargi autour de ce thème crucial de la pêche embarquée en Bretagne. Nous sommes convaincus que l'avenir de la filière halieutique doit être imaginé et construit ici, avec tous les acteurs de notre territoire, pour élaborer des solutions communes.

La pêche, en tant qu'activité nourricière essentielle, doit relever aujourd'hui des défis majeurs : celui de l'impact du changement climatique sur les espèces marines, avec des océans de plus en plus acides et appauvris en oxygène, celui de la pression croissante sur les ressources halieutiques, menaçant leur pérennité et celui d'une dépendance énergétique non durable, amplifiée par l'éloignement accru des zones de pêche et celui de la pollution des eaux qui vient impacter les espèces pêchées.

Face à ces enjeux, notre responsabilité collective est claire ; il s'agit de bâtir une pêche qui combine innovation, transition écologique, viabilité économique et qui impliquera :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une transition énergétique ambitieuse,
- la protection des ressources halieutiques et de la biodiversité par le biais d'engins de pêche sélectifs et à faible impact,
- le renouvellement des générations de pêcheurs, en favorisant la formation et l'installation des jeunes et en promouvant des pratiques durables,
- un renforcement du dialogue et de la gouvernance partagée entre pêcheurs, scientifiques, associations et décideurs.

La Bretagne, riche de son patrimoine maritime, doit devenir un acteur de premier plan dans cette transformation. Ensemble, nous devons œuvrer pour une pêche résiliente et respectueuse des écosystèmes, tout en garantissant des perspectives économiques durables pour les générations futures.

Pour la CFDT, qui est l'un des acteurs historiques de la filière, cette transformation nécessite de surmonter des défis technologiques, sociaux, culturels et juridiques. Elle exige également une mobilisation collective et un

accompagnement adapté pour lever les obstacles. Il est primordial de fournir aux acteurs des perspectives claires, tout en garantissant la transparence dans l'attribution et l'utilisation des aides publiques.

Comme le rappelle le CESER dans sa conclusion, tracer cette voie vers la durabilité, c'est renforcer le lien entre la pêche et la société, en offrant des perspectives solides à la fois aux générations actuelles et futures.

Si nous agissons dès aujourd'hui, nous pourrions encore préserver cet équilibre fragile entre l'homme et la mer.

Merci de votre attention.



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

« La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux », ces deux derniers mots ne peuvent pas résumer la complexité du sujet mais ils ont l'avantage d'éviter les faux débats et d'insister à leur manière sur les deux faces d'une même médaille. Cette étude ne ferme pas le débat, puisque son intérêt est justement de l'ouvrir.

En invitant cette problématique à la résistance du débat sur le Vivant, le bien commun et l'universalisme, d'une activité et du travail, puisque pour être embarquée, la pêche, a encore besoin aujourd'hui du passage obligé du travail humain, elle permet une occasion de sortir d'un brouillard en abordant les aspects fondamentaux à l'œuvre du débat d'une société qui n'est pas dans le domaine suffisamment éclairée.

Ainsi, la non conclusion du CESER pour un débat à enrichir n'est pas une position de « refus d'obstacle » mais d'ouverture d'un espace politique en sens premier du terme. Il n'en demeure pas moins que penser l'Océan, la mer et ses ressources, comme un écosystème dans lequel une activité humaine opère rend quand même la tâche salutaire.

C'est en effet bien autre chose de penser interactions et système complexe que dans une organisation de pensée « par couloir de nage » d'une piscine en eau chlorée, que la Mer n'est pas.

Partant de ce principe de précaution, de protection, de biens commun et de patrimoine du Vivant, le CESER invite à une lecture qui pose les enjeux et de fait provoque l'argumentaire du débat : c'est quoi « la pêche Durable » ?

Valoriser et promouvoir la gestion durable des Océans pour une pêche raisonnable et raisonnée, favorisant une démarche dite « artisanale » en opposition à une logique industrielle, pour la CGT, c'est là une voie qui pourtant semble logique, le droit de propriété ignore en effet dans son origine que la raison du plus « Fort » n'est pas celle du droit juridique.

Malheureusement le droit à tous les niveaux et encore plus en dehors « du plancher des vaches » est assujéti à des rapports de force peu soucieux d'organiser le Monde en commun.

La pêche est un élément central d'une politique de gestion durable de l'Océan qui combine plusieurs aspects de la préservation des écosystèmes, de la réglementation aux aspects économiques et sociaux. Mais quels que soient les aspects, il continue d'être indispensable d'articuler les échelles pour déployer une coalition post fossile comme agenda planétaire. Mais l'agenda planétaire c'est aussi le cumul des agendas locaux.

Ainsi, comme pour toutes les transitions, la première question à poser est celle de la justice, de l'égalité fondamentale entre groupes sociaux au sein de la division de Travail, et elle engage chacun et chacune d'entre nous en fonction de ses habitudes ou systèmes de principes et de valeurs. Ce mouvement ne peut pas être le fait d'une minorité active. La démarche de la CGT, sa conception de la démarche Travail, de son syndicalisme de classe et de masse s'en trouve confortée.

Pour une transition sociale-écologique des pêches, l'instauration du principe « du plancher social et du plafond environnemental » est un cadre adéquat de pensée. C'est combler cet espace ouvert par ce cadre qui demeure

essentiel pour répondre aux enjeux. Le CESER fait son travail en apportant de la matière dans cet espace à combler intelligemment.

Intégrant une approche multidimensionnelle des pêches, il est ici a proposé d'évaluer ces dernières selon les trois dimensions écologique, sociale et économique de manière simultanée et sans réduire la question écologique à la seule question de l'empreinte carbone ou à l'évaluation de la surpêche.

Ne plus évaluer les secteurs productifs sous le seul angle de la productivité en s'éloignant de l'idée que le PIB soit un indicateur adéquat pour mesurer la richesse des nations, le secteur de la pêche ne peut plus uniquement être dès lors examiné à travers un prisme productif qui percute le mot « Durable ». Même lorsque c'est l'alimentation humaine qui est visée.

C'est-à-dire que « cette pêche durable » devrait nécessairement s'inscrire dans une démarche de moindre impact sur le climat et sur le vivant, tout en offrant des perspectives humaines et socio-économiques désirables. Ce prisme de point de vue constitue le premier outil de réflexion ouvert par le CESER, il reste bien sûr beaucoup à faire. Cette étude, comme la synthèse, bénéficie d'une belle rédaction qui doit permettre -pour le moins- de se rendre compte de quoi il est sujet.

Mais une chose est certaine, vu de la CGT, pour revenir aux premiers propos : que l'on soit riche et bien portant ou pauvre et malade, la situation est différente dans la vie de tous les jours. Dans le premier cas, il ne semble pas que l'Hôpital public, par exemple, soit interdit d'accès malgré le confort réel de cette situation humaine. Dit autrement, la « Chose commune » n'est jamais défavorable aux plus puissants.

Quel rapport avec notre sujet s'interroge l'Assemblée ?

Réponse de celui qui n'a pas perdu la raison : c'est aussi vrai pour la pêche embarquée.

En somme, la rentabilité des chaluts est artificielle et dépendante des subventions publiques, et ce à un coût social et environnemental exorbitant, supporté par le contribuable et les écosystèmes naturels au point qu'il faille interroger la logique des finalités de ces agissements guidés par des choix peut-être très loin de la majorité des avis mais, surtout, ces choix, qui sont privés, pour avant tout un profit personnel. En effet, ces subventions récompensent les flottilles qui génèrent le plus gros impact écologique, que ce soit sur la biodiversité ou sur le climat, tout en créant le moins d'emplois et de richesse en France et dès lors en Bretagne, première Région du domaine « pêche ».

Ce n'est donc pas en autonomie que la réflexion bretonne doit s'inscrire, mais en « éclairceuse » avec l'exigence de prendre soin de celles et ceux qui vivent de cette activité en les accompagnant pour inverser les rapports de force pour une autre économie.

Mais pour quelle perdure, cette activité, il faut chérir -dans le même effort- celui qui est menacé par les activités humaines toutes confondues, l'Océan, pour que ces bienfaits vitaux poursuivent leur œuvre. Ainsi, pour citer, et ce n'est pas de la prose « start up Nation », mais bien plus lointain puisque de Plinie l'Ancien, 73 ans après notre ère, dans ; Histoire naturelle, : « la terre est donc, dans toute sa circonférence, entourée par la mer, qui la baigne ; et il n'est pas besoin de chercher des arguments pour le prouver, l'expérience l'a déjà démontré. »

La CGT votera cette synthèse et cela me conduit à souligner l'immense travail de qualité de la Cheffe de pôle, de son adjointe, bien sûr de l'accompagnement de Direction propre au CESER, du travail de la section, de son Président /Rapporteur et de l'apport des personnalités extérieures avec une richesse scientifique considérable. Le panel des auditions, comme la bibliographie, apportent aussi à cette étude le caractère sociétal mérité et qui peut ouvrir en grand le véritable débat nécessaire, tellement utile au regard des enjeux tels qu'étudiés ici.

C'est la non conclusion par excellence.



**Intervention de Anne MENGUY**  
**Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins**  
**(CRPMEM)**

Au nom du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

L'idée initiale de ce rapport du CESER était excellente mais le résultat assez neutre et le renvoi finalement à presque autant de questions qu'initialement laisse un sentiment d'inachevé et d'absence de solutions. Reste quand même que certaines problématiques sont mises à plat et analysées de manière assez inédite. Pour cela le rapport semble intéressant malgré l'absence de perspectives concrètes.

Il apparaît cependant que l'absence de l'impact de la pêche récréative dans une grande partie des controverses pourrait ne pas être comprise par des professionnels de plus en plus soumis à des obligations réglementaires dont les premiers sont exemptés.

Il est à noter que les services de l'état en charge de la mer auraient mérités d'être écoutés.

Les perturbations climatiques que nous subissons tous seront peut-être l'occasion de trouver de nouvelles pistes pour pérenniser tout ce volet de l'économie bretonne.

Merci de votre écoute,